Directeur de crèche F/H

https://recrutement.lyon.fr/front-jobs-detail.html?id_job=3407&id_origin=0

Limite de candidature	04-12-2026
Mise à jour	04-11-2026
Référence	219
Service	DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE
Localisation	Lyon
Contrat	Emploi permanent
Diplôme réglementé	Diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants
Disponibilité	1 à 3 mois
Statut	-
Fonction	Responsable d'établissement d'accueil du jeune enfant
Date d'entrée	01/12/2026
Date de fin	04-12-2026
Filière	Médico-sociale
Catégorie	A
Cadre d'emploi	A - Éducateurs territoriaux de jeunes enfants, A - Puéricultrices, A - Infirmiers territoriaux en soins généraux, A - Cadres territoriaux de santé infirmiers et techniciens paramédicaux
Grade	Puéricultrice hors classe, Cadre de santé paramédical 2ème classe, Cadre de santé paramédical supérieur, Educateur de jeunes enfants, Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle, Infirmier en soins généraux, Infirmier en soins généraux hors classe, Pédicure-pod., ergothér., psychomotr., orthopt., tech.lab.méd., manip.radios, préparateur pharma., diététicien, Puéricultrice de classe normale

Contexte et définition du poste

La Ville de Lyon recherche pour sa Direction de la Petite Enfance **un directeur roulant F/H** afin d'assurer, sur l'ensemble des 9 arrondissements, les remplacements longs des directeurs de crèche absents.

Priorité de la Ville de Lyon, la politique Petite Enfance participe activement à l'animation du territoire.

Les solutions d'accueil des tout-petits (48 crèches municipales et 5 Relais Petite Enfance, offrant plus de 1 820 places) s'animent au quotidien grâce à l'engagement de plus de 850 agents municipaux.
D'une capacité d'accueil de 20 à 90 berceaux (moyenne à 45) et réparties sur les 9 arrondissements de la Ville de Lyon, nos crèches s'appuient sur des référentiels pédagogiques fédérateurs.

Sous la responsabilité d'un coordinateur territorial de la Direction de la Petite Enfance, vous assurez la gestion et la responsabilité de votre établissement, dans le respect du cadre réglementaire :
- Vous êtes garant du projet d'établissement en lien avec le référentiel éducatif de la Ville de Lyon.
- Vous garantissez l'accueil et l'accompagnement des enfants et de leur famille.
- Vous managez l'équipe et animez le pôle de direction.
- Vous assurez la gestion administrative et financière de la structure, en lien avec les services ressources.
- Vous développez des relations avec les partenaires et les autres services Ville de Lyon.

Profil recherché

Vous êtes **titulaire du diplôme d'État d'Éducateur de Jeunes Enfants** (crèches jusqu'à 40 berceaux) ou **Infirmière Puéricultrice** (crèches à partir de 40 berceaux).

Vos qualités managériales, d'organisation et relationnelles, ainsi que votre rigueur professionnelle sont vos principaux atouts.

Disponible pour les professionnels et les familles, vous saurez motiver les équipes autour du projet pédagogique.

Implication, écoute et capacité à fédérer vous caractérisent, alors rejoignez une collectivité qui a fait de la Petite Enfance l'une de ses priorités !

Informations complémentaires

Poste ouvert aux fonctionnaires et non fonctionnaires (contrats d'une durée de 3 mois à 1 an selon les besoins en remplacement, possibilité à terme de contrats longs pouvant aller jusqu'à 3 ans et CDI à l'issue de 6 ans de contrat).

Vos conditions de travail :
- 37h30/semaine
- 28 jours de congés et 15 jours RTT/an
- Lieu de travail : 48 crèches de la Ville de Lyon, en fonction des besoins de remplacement

Rémunération : à partir de 2 608€ brut mensuel, selon expérience + primes annuelles

Vos avantages :
- Participation transports en commun ou velo'v à hauteur de 75%
- Carte ticket restaurant : possibilité jusqu'à 153€ par mois dont 60% pris en charge par la ville
- Forfait « mobilités durables » : jusqu'à 300€ par an en cas de déplacement en covoiturage ou vélo personnel
- Participation à une complémentaire santé et prévoyance
- Congé menstruel
- 10 semaines de congé 2ème parent
- Formations
- Accès à la mobilité interne sur nos 48 crèches

Pour aller + loin :
- Comité des œuvres sociales : sport, culture, loisirs, voyages…des avantages pour toute la famille !

Depuis le 22/09/26, il appartient à chaque professionnel intervenant dans l'accueil du jeune enfant de présenter à son futur employeur une attestation d'honorabilité datée de moins de 6 mois lors de son embauche.
Ce document garantit qu'il n'y a pas de condamnation qui empêche le candidat de travailler auprès des mineurs.

La demande d'attestation, gratuite et disponible sous 15 jours maximum, se fait en ligne à partir du 22 septembre: https://honorabilite.social.gouv.fr/